

Plan Local d'Urbanisme de Vauchelles

Orientations d'Aménagement

Document pour enquête publique. Modification 1 du Plan Local d'Urbanisme

Département de l'Oise



Orientation d'aménagement de la zone 1AU

Cette orientation d'aménagement permet de prévoir l'aménagement du secteur via un schéma d'aménagement conformément à l'article L123-1-4 du code de l'urbanisme



↔ Connexions voirie obligatoire entre ces espaces permettant d'assurer une desserte optimale de la zone et une fluidité au niveau de la circulation.

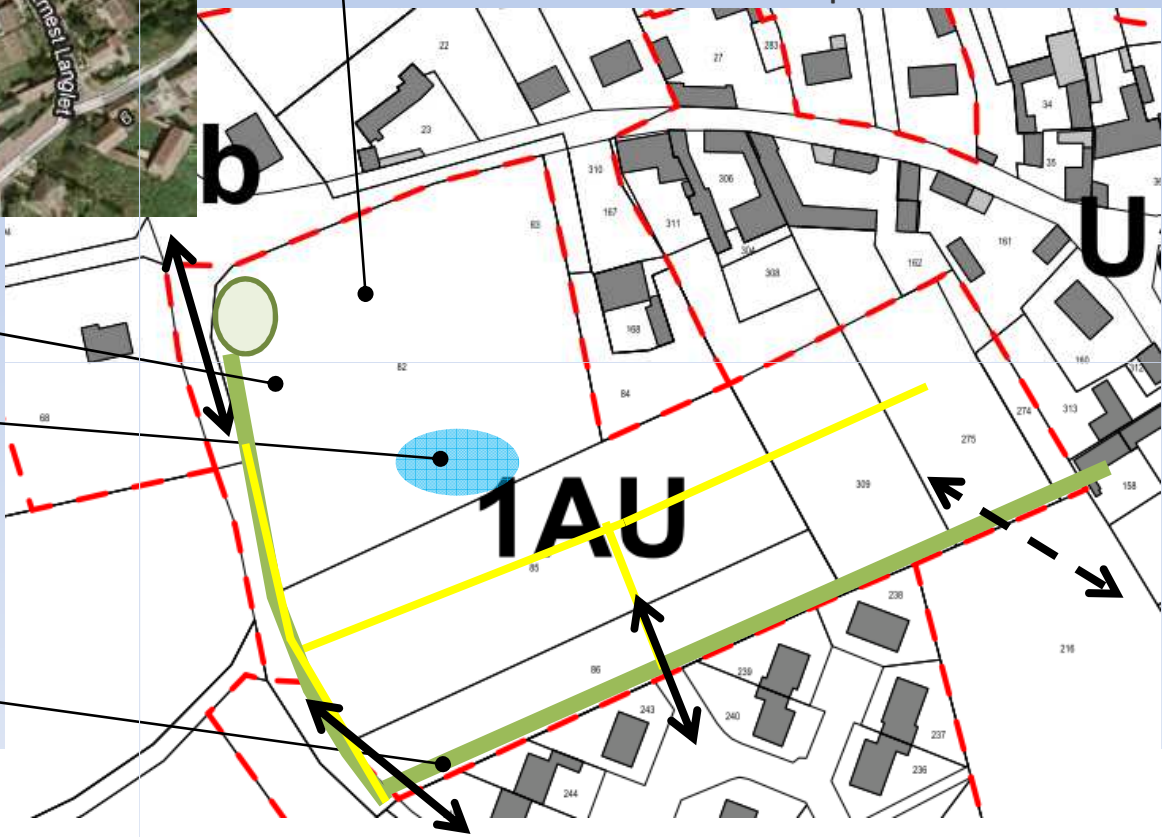
↔ Connexions obligatoires pour faciliter les déplacements doux (largeur minimum : 3 mètres).

D'une manière générale et conformément à l'objectif n°1 du PADD, entre 10 et 25% des logements créés seront destinés au marché locatif.

Sur l'ensemble de la zone, il conviendra de se rapprocher des 16 logements à l'hectare.

Les eaux pluviales devront être traitées à la parcelle. Au moins 80% des surfaces non affectées aux constructions devront restées perméables aux eaux de pluie.

Périmètre de la zone IAU.



Bassin d'eaux pluviales. Sa capacité devra faire l'objet d'une étude sur la base de pluies centennales

Équipement public à créer et à définir.

Voies de desserte interne principale (emprise minimum : 8m).

Transition paysagère composée de plantation de haies vives et d'arbres à haute ou moyenne tige d'essences locales traditionnelles fruitières ou feuillues à créer sur une profondeur de 3 mètres.

Création d'une noue associée à un collecteur d'eaux pluviales. Les eaux seront à stocker dans les noues et le collecteur

Orientation d'aménagement du secteur Nf1 – Nf2



Le stationnement sera possible sur des places drainantes. Le nombre de places sera limité afin de ne pas détériorer le milieu. Le stationnement se fera sur l'espace existant (voir photographie aérienne ci-dessus)

Les seuls aménagements permis dans le secteur Nf1 seront localisés à ces endroits. Ils ne pourront comporter que des aménagements ludiques et sportif de faible emprise (balançoire...) et des tables pour le pique nique. Quelques panneaux présentant le milieu et/ou la ZNIEFF sont également envisageables et envisagés.

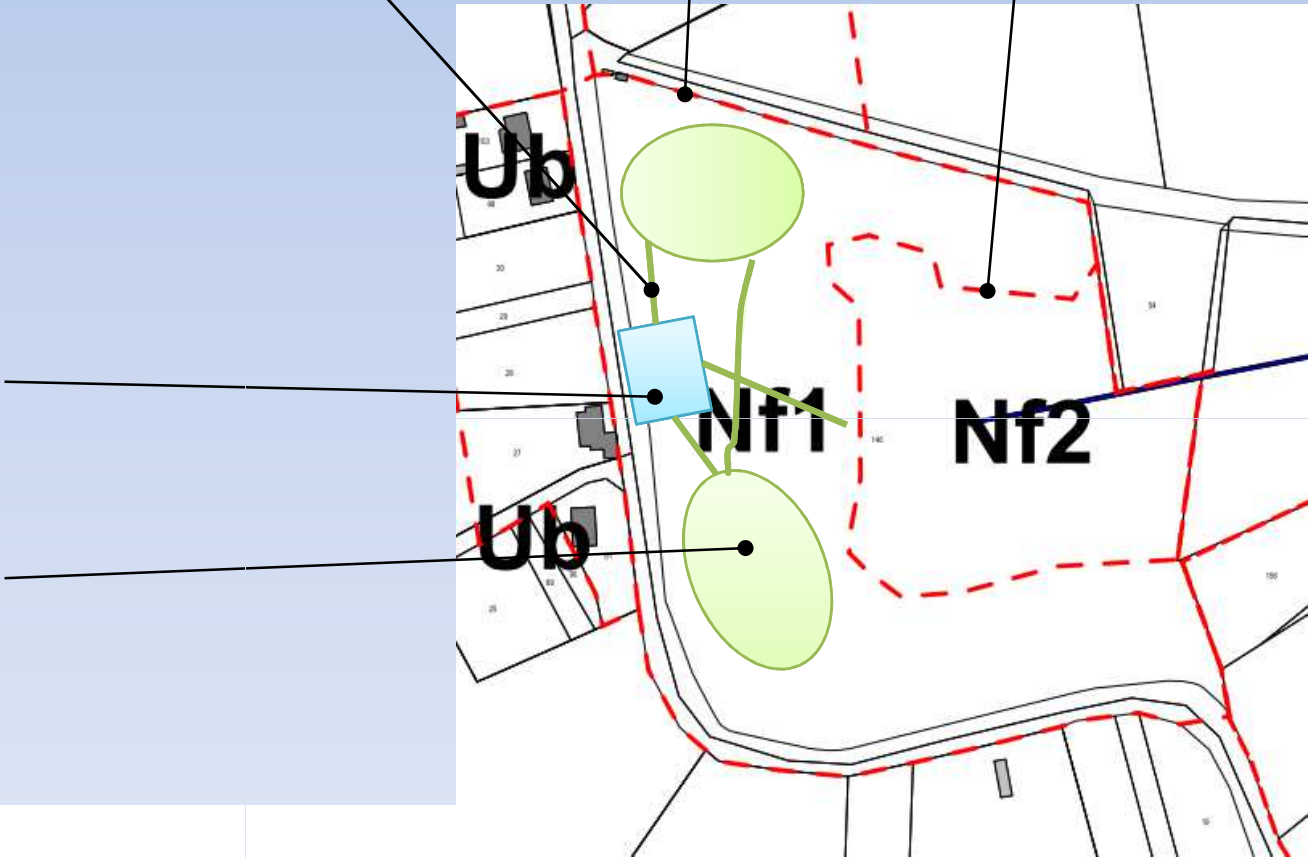
Aucun cours d'eau n'est présent sur le secteur Nf1.

Cette orientation d'aménagement permet de valoriser les entrées de villes conformément à l'article L123-1-4 du code de l'urbanisme

Cheminements doux engazonnés

Périmètre de la zone Nf1

Espace boisé à conserver et entretenir



VAUCHELLES

Plan Local d'Urbanisme

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Document approuvé par délibération du conseil municipal en date du

Orientation d'aménagement de la zone 1AU

Cette orientation d'aménagement permet de prévoir l'aménagement du secteur via un schéma d'aménagement conformément à l'article L123-1-4 du code de l'urbanisme



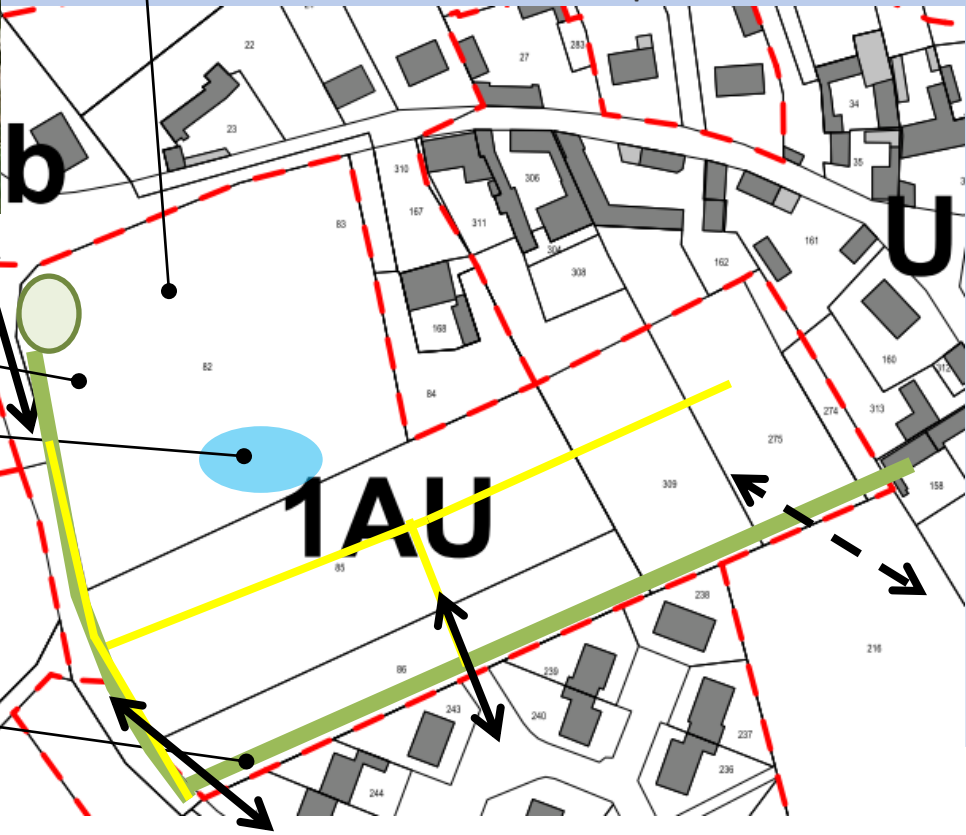
- ↔ Connexions voirie obligatoire entre ces espaces permettant d'assurer une desserte optimale de la zone et une fluidité au niveau de la circulation.
- ← - - -> Connexions obligatoires pour faciliter les déplacements doux (largeur minimum : 3 mètres).

D'une manière générale et conformément à l'objectif n°1 du PADD, entre 10 et 25% des logements créés seront destinés au marché locatif.

Sur l'ensemble de la zone, il conviendra de se rapprocher des 16 logements à l'hectare.

Les eaux pluviales devront être traitées à la parcelle. Au moins 80% des surfaces non affectées aux constructions devront restées perméables aux eaux de pluie.

Périmètre de la zone IAU.



Bassin d'eaux pluviales. Sa capacité devra faire l'objet d'une étude sur la base de pluies centennales

Équipement public à créer et à définir.

Voies de desserte interne principale (emprise minimum : 8m).

Transition paysagère composée de plantation de haies vives et d'arbres à haute ou moyenne tige d'essences locales traditionnelles fruitières ou feuillues à créer sur une profondeur de 3 mètres.

Création d'une noue associée à un collecteur d'eaux pluviales. Les eaux seront à stocker dans les noues et le collecteur

Orientation d'aménagement du secteur Nf1 – Nf2



Le stationnement sera possible sur des places drainantes. Le nombre de places sera limité afin de ne pas détériorer le milieu. Le stationnement se fera sur l'espace existant (voir photographie aérienne ci-dessus)

Les seuls aménagements permis dans le secteur Nf1 seront localisés à ces endroits. Ils ne pourront comporter que des aménagements ludiques et sportif de faible emprise (balançoire...) et des tables pour le pique nique. Quelques panneaux présentant le milieu et/ou la ZNIEFF sont également envisageables et envisagés.

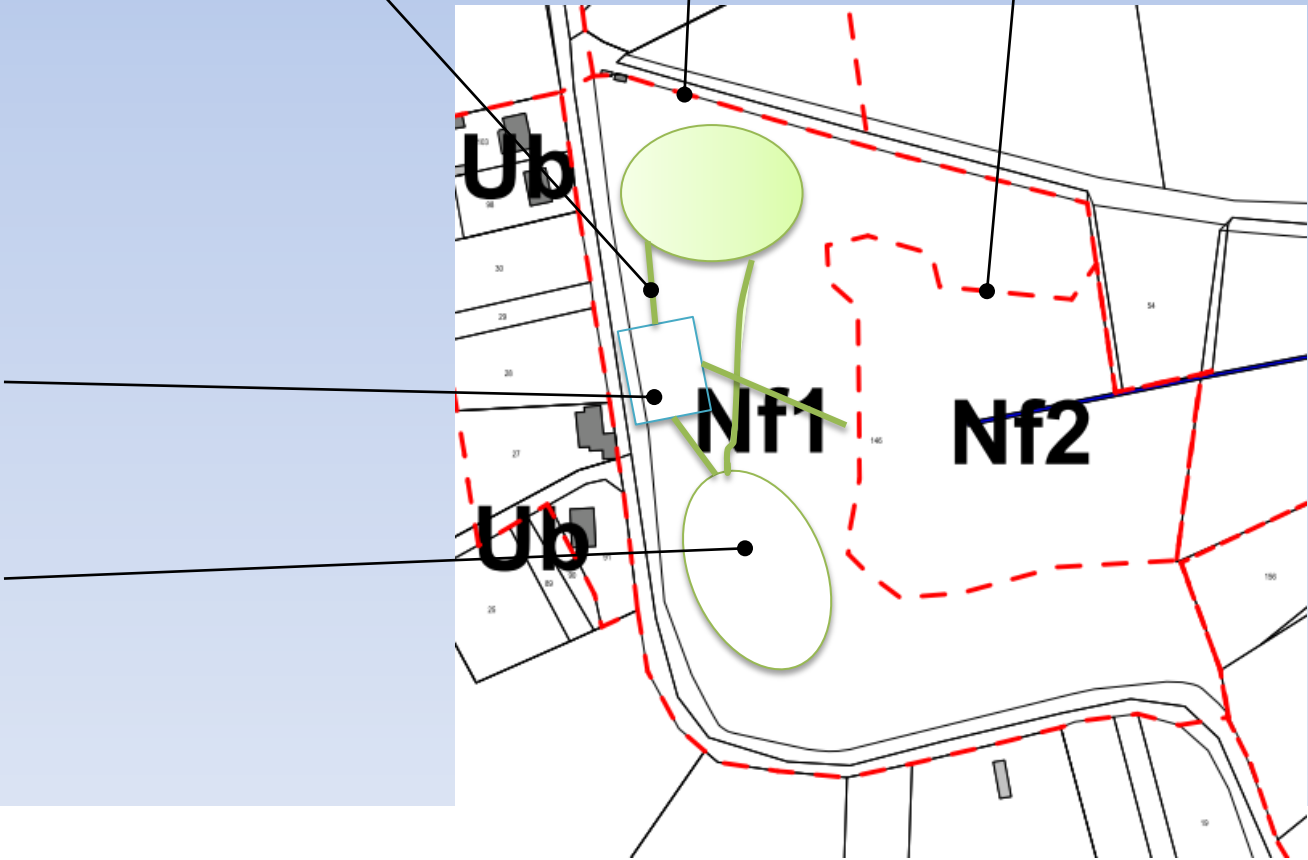
Aucun cours d'eau n'est présent sur le secteur Nf1.

Cette orientation d'aménagement permet de valoriser les entrées de villes conformément à l'article L123-1-4 du code de l'urbanisme

Cheminements doux engazonnés

Périmètre de la zone Nf1

Espace boisé à conserver et entretenir





www.toposweb.com
mail@toposweb.com

une société



GRUPPO TOPOS INGENIERING

